

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 3 mars 2023 à 20h30

Présents : Mrs KINTING, LAVILLONNIERE, GAYOUT, JIMENEZ

Mmes COINEAU, TREMAUX

Excusés : Mrs LEFEBVRE, FRANCOIS

Mr LEFEBVRE a donné pouvoir à Mr LAVILLONNIERE

Mme Christelle TREMAUX est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité sans modification.

2. Convention pour la gestion halieutique et piscicole du plan d'eau communal :

Madame Coineau Françoise première adjointe propose au Conseil Municipal de renouveler la convention entre la Commune de Firbeix et la Fédération de Dordogne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la mise à disposition du plan d'eau communal.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 3 mars 2023.

La Fédération de Pêche de la Dordogne s'engage à verser à la Commune une somme de 400 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable au renouvellement de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3. Participation au financement d'un voyage scolaire :

Madame Coineau Françoise fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de la part de l'amicale laïque de Dournazac pour organiser un voyage de fin d'année scolaire à Meschers, au profit des enfants de l'école primaire.

Pour l'aider à financer ce projet, l'amicale laïque sollicite une aide financière à hauteur de 50 € par enfant, auprès de la Municipalité.

Considérant qu'un enfant de la commune est scolarisé dans cette école, Madame la première adjointe propose de verser la somme de 50 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 50€ à l'amicale laïque de Dournazac.

4. Signature de l'avenant à la convention territoriale globale (CTG)

Madame Coineau Françoise informe les membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, la CTG (convention Territoriale Globale) remplace les contrats enfance jeunesse (CEJ) signé avec la CAF.

La convention territoriale globale est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF tant financière que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

La CTG devient le contrat d'engagement politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace progressivement les contrats enfance jeunesse au fil de leur renouvellement.

La Caf de la Dordogne et « La communauté de Communes Périgord Limousin et les communes la composant » s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention territoriale globale initiale.

Cet avenant a pour objectif d'intégrer à la Convention territoriale Globale l'ensemble des communes qui composent ce territoire et tant que signataire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il prend effet à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant à la CTG et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention.

5. Désignation des représentants du PNR

Madame la première adjointe fait part au conseil municipal, la nécessité de modifier les représentants au sein du parc naturel régional du Périgord Limousin.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de deux délégués (1 titulaire, 1 suppléant) appelés à représenter la commune au sein de cette structure.

Considérant les candidatures de :

Mr Fabrice KINTING en qualité de titulaire

Mr Philippe FRANÇOIS en qualité de suppléant

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les délégués ci-après :

-Titulaire : Mr Fabrice KINTING

-Suppléant : Mr Philippe FRANÇOIS

6. Attribution d'un logement situé place du 8 mai

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Vandin Charlotte a quitté le logement situé au bourg à l'ancienne poste, le 1^{er} décembre 2022. Il fait part de la demande de Mme RUIZ Karine pour occuper ce logement à partir du 15 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le logement communal, au 15 avril 2023 à Mme RUIZ Karine,
FIXE le prix le loyer mensuel à 538 euros et un mois de caution

7. Devis de la remise en état du logement de l'ancienne poste :

Madame la première adjointe présente aux membres du conseil municipal les devis de l'entreprise Jean-louis et fils, située à St Pierre de Frugie, pour les travaux de rénovation du logement communal situé 73 place du 8 mai.

Il s'agit de travaux de rénovation de l'intérieure et de l'extérieure du logement suite au départ des locataires.

Après échange et discussion, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les devis de l'Entreprise Jean-louis et fils pour un montant total de 23 313 € HT.

8. Validation du devis pour travaux au cimetière

Madame la première adjointe présente aux membres du conseil municipal les devis de deux entreprises (Entreprise De Oliveira située à Thiviers et Entreprise Desternes située à Pensol) pour les travaux dans le cimetière communal.

Il s'agit de travaux concernant la reprise de 23 concessions.

Il y a lieu de se prononcer sur les devis.

Après échange et discussion, le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise De Oliveira pour un montant de 6 620 euros TTC.

9. Cessation de la gestion de l'éclairage public du terrain de foot par le SDE

Madame Coineau première adjointe rappelle au conseil municipal que le syndicat d'électrification (SDE 24) exerce la maintenance de l'éclairage public du terrain de foot. Considérant que la communauté de communes Périgord Limousin souhaite créer un hôtel d'entreprises sur ce terrain, elle propose aux membres du conseil que cette compétence soit reprise par la commune et exercée en régie directe.

Le SDE 24 cessera la gestion et la maintenance de l'éclairage public du terrain de foot dès réception de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer au SDE 24 la maintenance de l'éclairage public du stade municipal à compter de la réception de cette délibération.

10-11 : Organisation pour l'inauguration de l'aménagement aux abords de l'étang et accueil d'un groupe musical

En vue de la phase terminale des travaux de l'aménagement autour de l'étang, Mme Coineau propose au conseil municipal d'organiser une inauguration cet été.

Mme la première adjointe a fait appel à la troupe « Djungalo Teatro », qui présente un programme prévisionnel sur une durée de 5 jours, où il sera proposé des spectacles musicaux et culturels.

Cette opération sera inscrite au budget 2023 pour un montant de 3000 €.

Du mardi 25 au samedi 29 juillet, divers ateliers seront offerts (peinture, création de bijou, breloque, origami, conte...), et chaque soir un spectacle en plein air autour de mélodies bohémiennes.

Cet accès sera gratuit et permettront à tous d'accéder aux animations proposées par des professionnels.

Enfin en soirée samedi 29 juillet, l'inauguration de l'aménagement paysager aux abords de l'étang aura lieu avec un accompagnement musical et festif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce programme évoqué et l'accompagnement de la troupe « Djungalo Teatro ».

12. Projet Espace de soins et bien être :

Madame la première adjointe informe le conseil municipal que le projet portant sur la construction d'un espace de soins et bien être n'est plus envisageable sur la commune.

Par conséquent, il convient de retirer la demande de subvention au titre de la DETR 2023, délibération prise lors de la réunion du conseil municipal en date du 20 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la demande de subvention au titre de la DETR 2023 concernant le projet de la construction d'un espace de soins et bien être.

13. Entretien des chemins communaux :

Fabrice Kinting, troisième adjoint précise que les chemins communaux ont procédé à un état des lieux, certains font le constat de détériorations, par conséquent le conseil propose de prévoir une enveloppe budgétaire cette année, afin de remettre en état les chemins communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Secrétaire de séance Françoise Coineau